

### AFFOUAGES

Le Conseil Municipal maintient le prix du stère de bois à 30 F jusqu'à nouvel ordre. Les inscriptions des affouagistes seront reçues au secrétariat de mairie jusqu'au 15 novembre 2001 inclus.

### TRAVAUX VOIRIE 2001

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer les marchés relatifs aux travaux de voirie 2001 pour la réfection de la rue Au Gué et la rue de Citeaux.

### TRAVAUX AMENAGEMENT SALLE DES MARIAGES

Le Conseil autorise le maire à signer tous les marchés relatifs aux travaux de réfection de la salle des mariages.

### AMENAGEMENT ACCES

Suite à la délivrance du permis de construire à Mr et Mme BOITEUX Rémy rue Au Gué, le conseil donne son accord pour réaliser un accès direct à leur propriété. Il est nécessaire d'enlever des végétaux plantés sur le terrain communal et d'aménager un pont sur le fossé.

### REMBOURSEMENTS GROUPAMA

Le conseil accepte les remboursements de Groupama Assurances de 1300F et 6792,05F .

### MARATHON

Le samedi 27 octobre 2001 aura lieu le 5ème marathon des Grands Crus de Bourgogne. Les conseillers sont sollicités pour monter les chapiteaux, décorer les rues, mettre en place des barrières, le fléchage, etc... Un arrêté municipal sera prononcé pour la mise place du plan de circulation.

Une association Loi 1901 est créée pour l'organisation du salon des Terroirs de Morey qui se déroulera le dimanche 28 octobre 2001.

### DEMANDE CHANTEUSE

Une chanteuse lyrique propose de donner un concert à l'église de Morey, expérience déjà réalisée en novembre 1999. Le conseil réserve son avis pour le soumettre au conseil d'administration du CCAS.

## **PROPRETE CHEMINS COMMUNAUX**

Précédemment évoquée, la sanction des usagers qui salissent les chemins communaux ne peut être opérée par la perception d'une taxe ou autre redevance. Dans ce cas précis, le code pénal avec ses articles R631-1 et R635-8 s'applique, après procès verbal dressé par la Gendarmerie. Le conseil s'indigne de la complexité de la procédure.

## **PRIX DE VENTE ESCALIER DE PIERRE**

Conseillé par un professionnel, le conseil fixe à 800 F pièce le prix d'une marche de pierre de l'escalier à démonter dans les anciennes propriétés Seguin.

## **DEMANDES DE SUBVENTIONS**

L' U.N.H.C.R sollicite la mairie pour un soutien financier en Afghanistan. La demande est transmise au CCAS. De même pour la Coccinelle, halte garderie de Nuits St Georges.

## **CONVERSION DES TARIFS EN EUROS**

La liste des divers tarifs pratiqués par la commune est convertie en euros sans changement de prix, pour les objets suivants :

- location salle des fêtes , vaisselle et chapiteaux,
- prix des photocopies, envoi de fax, relevés cadastraux,
- loyers des logements communaux,
- location des jardins communaux,
- prix du sable à la carrière communale
- prix des concessions cimetièrè
- tarif garderie cantine
- Affouages, stère d'acacias
- participation travaux érosion des viticulteurs
- redevance ordures ménagères
- recherche généalogique plus de cent ans
- taxe de séjour
- vente vin communal
- droits de place commerçants
- redevance ligne électrique, antenne Bouygues télécom
- prix d'une clé pour utilisation du volucompteur au point d'eau de la Riotte
- prix forfaitaire aux habitants de la ferme de la Buère pour la consommation d'eau annuelle
- prix d'utilisation de l'électricité au Parc de la Combe.

**REAJUSTEMENT DE CREDITS**  
**DECISION MODIFICATIVE N°1**

Le conseil réajuste les crédits votés au BP 2001 en votant la décision modificative N°1 suivante:

DEPENSES

RECETTES

**Section INVESTISSEMENT**

article 165 = 5807,00F

article 021 = 5807,00F

(virement de la section de fonctionnement )

**Section de FONCTIONNEMENT**

article 675 = 25,00F

article 676 = 96475,00F

article 023 = 5807,00F

recette prise sur l'excédent  
de fonctionnement dégagé  
au BP 2001 = 102 307,00 F

**CONCESSIONS ETAT ABANDON**

Le conseil entame la procédure de reprise des concessions perpétuelles en état d'abandon. Un procès verbal de constat a été établi le 3 septembre 2001. La liste des tombes concernées est la suivante :

-Section D - N° 6 - 7 - 8 - 9 - 10 et 11 - 13 et 14 - 15 - 16 - 17 - 18 - 19 - 21 et 22 - 23, 24, 25 et 26 - 27 - 29 - 39 et 40 - 47 - 51 - 54 et 55.

**FRAIS DE PARTICIPATION CONGRES DES MAIRES**

Le conseil accepte la prise en charge des frais de participation du maire au congrès des maires de France à Paris du 20 au 22 novembre 2001, d'un montant de 500 F.

*Fait et affiché le 28 octobre 2001.*

**Le Maire, Pierre BOISSET.**